

**DÉLIBÉRATION N°2023-24\_065  
du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 6 février 2024**

**6 – Validation des points CFVU (25/01/2024)**

**Point n° 6.1 « Calendrier des vacances universitaires 2024-2025 »**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 13 Membres représentés : 11 Total : 24	Suffrages exprimés : 24  Pour : 24 Contre : 0

**VU** le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;  
**VU** la délibération CFVU\_2023-2024\_048 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le calendrier des vacances universitaires 2024-2025.

Besançon, le 07 février 2024

Pour la présidente et par délégation  
Le directeur général des services

A blue ink signature of Thierry CAMUS, consisting of a stylized, flowing script that starts with a large initial 'T' and ends with a long horizontal stroke.

Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 6.1 : Délibération CFVU\_2023-2024\_048 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*  
*Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

**DELIBERATION N°2023-24\_048  
de la commission de la formation et de la vie universitaire  
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 25 janvier 2024

**4. Calendrier des vacances universitaires 2024-2025**


La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
	Suffrages exprimés : 22
Membres présents : 12	Pour : 22
Membres représentés : 10	Contre : 0
Total : 22	

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur le calendrier des vacances universitaires 2024-2025.

Besançon, le 25 janvier 2024

Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur général des services

  
Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :  
Calendrier des vacances universitaires 2024-2025.

## PERIODES DE VACANCES UNIVERSITAIRES 2024-2025 (\*)

Vu les articles D.612-2 du code de l'éducation, L.412-8 du code de la sécurité sociale et l'arrêté du 7 décembre 2022 fixant le calendrier scolaire des années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026

Ce calendrier est établi sur la base de l'annexe 2 de l'arrêté du 7 décembre 2022 susvisé fixant les vacances scolaires 2024-2025. Lorsque la période de vacances universitaires a été limitée à une semaine (au regard des deux semaines de vacances scolaires prévues), ce choix résulte d'une concertation avec les partenaires de l'université de Bourgogne Franche-Comté, partenaires avec lesquels l'université de Franche-Comté possède de nombreuses formations co-accréditées.

L'inscription à l'université est annuelle. Les périodes d'interruption des activités pédagogiques d'enseignement et de recherche de toutes natures (cours et stages) ainsi que la publication des résultats sont prévues dans le calendrier propre à chaque formation. Elles peuvent être fixées pour la formation durant les périodes suivantes :

	<b>Du :</b> (après les cours)	<b>Au :</b> (matin)
<b>Toussaint</b>	vendredi 25 octobre 2024	lundi 4 novembre 2024
<b>Noël</b>	vendredi 20 décembre 2024	lundi 6 janvier 2025
<b>Hiver</b>	vendredi 21 février 2025	lundi 3 mars 2025
<b>Printemps</b>	vendredi 18 avril 2025	lundi 5 mai 2025

(\*) à l'exception des formations conduisant aux diplômes d'Etat de santé.